



CS - OL 12/09/17

Procès-verbal de la réunion ouverte du Conseil d'administration du 05/09/2017

Administrateurs :

- présents : Olivier Labasse, Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Mireille Kishazy, Michel Meyer, Laurent Billet, Georges Davignon

- représentés (pouvoirs) : Catherine Oliver, Jean Claude Secchi, Michel Bodoy,

Adhérents :

- présents : Mmes.C Oliver, C.,Lelarge, F. Carteron, B.Sautier ; MM. Ch.Lacombe, C.Jalon, H. Poussetl

- excusés : Mmes Chapel, Bernon ; MM. JC.Cachat,M. Dufour, J. Herrgott ; I&C,Martignoni

Cette réunion a débuté à 18h. selon l'ordre du jour établi par Olivier Labasse par mail du 23/08/2017, envoyé aux adhérents, et complété des demandes, suggestions et observations des adhérents reçues avant la réunion (M.Dufour, C.Jalon, J.Oliver) ou pendant.

1) Approbation du PV du CA du 04/07/2017. Projet envoyé aux administrateurs le 1/08/2017. PV approuvé à l'unanimité des administrateurs présents et représentés, et mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org, rubrique « assemblées générales et CA ».

2) Point sur les « aménagements cyclables » en rive Est.

Grâce au soutien des 580 signatures aux pétitions de 2016 et à nos actions de presse, nous avons été reçus au Conseil Départemental puis avons initié des réunions de travail avec le CD, le SILA, et la Mairie en vue d'améliorer la voie verte (dans la limite de la DUP de 2008). Nous avons relaté la 2ème réunion du 03/07 dans le PV du CA du 04 juillet. Nos demandes ont été prise en compte : végétalisation des murs de soutènement, bande réservée aux piétons coté lac sur la portion Chavoires – Pérouzes, remise en œuvre du chemin du téléphérique et son alignement avec le chemin des Champs, conservation du sentier de la Bonoirde (voire son prolongement comme l'ont connu autrefois les veyrolains jusqu'à la route du Mont Veyrier cf. servitude?) , la circulation des cyclistes sur la voirie normale au rond-point des Pérouzes, la libre utilisation de toutes les voiries communales existantes depuis Chavoires, la limitation aux seuls piétons des aménagements éventuels en centre bourg avec l'élargissements de trottoirs comme ceux le reliant avec le rond-point des Pérouzes, permettant aux piétons de joindre sans danger la Cinémathèque et confortablement la poste et sa place.

Sur la portion Veyrier -Menthon, il y aura des trottoirs sécurisés et réservés aux piétons de part et d'autre du CD 909, la plantation de nouveaux tilleuls remplaçant ceux existants (jugés en mauvais état). Les échanges épistolaires et compte rendus de réunion ont été positionnés sur le site internet. Enfin, à mettre à l'actif de BVV, la réouverture de la circulation dans les 2 sens de la route des Daudes.

Lors des échanges avec les adhérents, il est rappelé « qu'aujourd'hui la DUP rive Est serait refusée ».

3) Conseil municipal du 10 juillet 2017.

Olivier Labasse et Jacques Lelarge ont assisté au CM et en présentent les points clés :

- activités périscolaires et reconduction de la Mairie malgré la réforme possible (coûts de 47461€ pour l'intervention de la MJC des Carrés), sachant que l'aide aux devoirs, apportée par les bénévoles est gratuite pour la commune.

- travaux d'accès Villa du lac : 91 792€

- parking provisoire (cf. Voie verte) DR 909/909a : 37 500€ (dont part communale 15455€)

- Convention Syane pour travaux (dont route des Crozettes) : 97 169€

ainsi que les questions et commentaires qu'ils ont posé en fin de réunion :

- satisfecit remise en double sens route des Daudes

- satisfecit taille des haies route de la Brune

- non-respect de l'interdiction de stationner ru de la Voûte au croisement route des Murailles

- rappel aménagements convenus pour la voie verte

- respect de l'affichage des PC sur les lieux (exemples de 3 non-respect)

4) PLU et actualités sur les constructions en cours à Veyrier-du-Lac

- Le **commissaire enquêteur** a remis son rapport le 12 août : il se trouve sur le **site internet de BVV** « PLU de Veyrier du lac » aux cotés de notre rapport d'analyse critique du projet de PLU et de notre « Prospective urbanistique, Veyrier 2020 » : nous invitons les adhérents à lire ses 79 pages. Le commissaire donne un « avis favorable » sous réserve de l'établissement d'une carte des espaces proches des rives du lac conformément aux exigences du Scot, formulant quelques recommandations, suggérant 6 modifications.

Une observation du Commissaire Enquêteur traite de la servitude de marchepied vers Chavoires: il demande d'intégrer l'énoncé de l'article L2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques section2 alinéa 4 qui a été omis dans le document du PLU communal.

- **SCI Canelle** au crêt Vignon. Le PC déposé il y a plusieurs années, a été finalement attribué et est consultable en Mairie ; les travaux sont suivis de près par Préfecture et la Mairie. La réfraction bleue est liée aux protections des vitres (et de la chaleur ?) ; par contre, les panneaux d'affichage du PC sont placés au bout du chemin dont l'accès est interdit et ne sont pas visibles du chemin communal du Crêt Vignon, et les caractéristiques de surfaces et hauteur n'y figurent pas. Nous l'avons fait remarquer à la Mairie et à la préfecture via la Presse (cf ; réponses du Préfet aux observations du Président de BVV). L'importance du chantier détériore le chemin du Crêt Vignon (il faudra vérifier la réfection de cette voirie par la SCI). Le point le plus discuté est celui de la « covisibilité » de cette construction pharaonique dont les vitrages protégés par un film bleu ont fait crier un grand nombre de personnes pendant toute la saison touristique. Nous avons fait part des réactions des habitants des 2 rives et publié nos photos dans l'Essor. Pas de réponse des administrations interpellées.

- Ancienne **maison Weber** route de la Brune ; Nous nous étions émus lors d'un conseil municipal de l'affichage illégal (déclaration préalable travaux « rénovation lourde ») alors que la maison a été démolie en quasi-totalité, sans permis de démolir, et qu'il y aurait, désormais, nécessité d'avoir un permis de construire ; la Mairie a bloqué les travaux.

- BVV déplore (mail du VP à la mairie), jouxtant un estanco improbable, la construction d'une **cabane**, genre abri de jardin (vente de glaces?) sur la plateforme surplombant le lac occupée par le restaurant « auberge du lac » le long de la promenade du Général Doyen ; cette construction a été faite cet été un samedi soir et dimanche matin sans aucun affichage : est-elle démontable et, dans l'affirmative, sera-t-elle démontée en fin de saison ? L'endroit, qui disposait déjà d'un vilain édicule, mériterait d'être mieux traité pour les passants et pour l'image du restaurant qui annonce un signalement au guide Michelin.

- Des adhérents nous signalent le **projet de création d'un supermarché U** à l'emplacement de l'ex- garage Toé/Roy, avec agrandissement du parking sur le jardin de la propriété voisine. BVV, qui avait fait remarquer la présence d'un « emplacement réservé » de 288m² (parcelle AB 67 p) au bénéfice du Département pour un « parking vers les Pensières » s'interroge sur la légalité d'une telle opération, et surtout sur le mauvais signal envoyé aux commerces de centre bourg piétonnier (zone 30 km/h et trottoirs) encouragé dans les projets urbanistiques (Supérette Casino, boulanger, tabac- presse, fleuriste...) et au marché hebdomadaire sur la place de la poste. Cette éventualité pourrait contribuer à l'accroissement de la circulation automobile sur le CD 909 et de ses nuisances (embouteillages, insécurité à la sortie des clients sur le CD909, pollution) si les commerces actuels devaient fermer. Pour l'instant il n'y aurait pas de PC affiché, la consigne est de surveiller étroitement sa sortie éventuelle (il le serait depuis- NDLR)

5) Urbanisation du Lac d'Annecy

La diffusion élargie du blog « L'AIR, L'EAU, LA TERRE » à propos des craintes du Docteur Servettaz a été faite dans le journal d'ALAE, sur le site www.grenelleannecy.net ainsi qu'au SILA à l'occasion de son anniversaire auquel notre Président était convié.

Le président de BVV a été reçu le 5/09/2017 par la **Députée de notre circonscription, Véronique Riotton** pour lui faire part des problèmes rencontrés par les habitants et suggérer des actions correctives (transports collectifs performants, moratoire sur des infrastructures, développement touristique raisonné, aménagement du territoire). Des suites ont été convenues.

6) Activités associations amies

A l'initiative du Grenelle, dont BVV est membre fondateur, une lettre à **Nicolas Hulot** a été envoyée le 2/09/2017 pour sensibiliser le Ministre à la dégradation du cadre et de la qualité de vie ; Olivier en présente

les thèmes : urbanisation accélérée des rives du lac d'Annecy, pollution de l'air, mépris de l'environnement et des habitants).

ALAE est engagé dans les procédures contre les demandes (Grand Annecy, Annecy-le Vieux...) d'annulation de l'annulation de la DUP prononcée par le TA de Grenoble signée par le Préfet Leclerc pour le CESC et dans celle relative à l'appel au fond (CAA de Lyon) du renouvellement automatique de la DUP contestable et contestée pour la voie verte en rive Est.

7) Tour de table en préparation du plan d'actions 2018.

Point abordé dans les § précédents et reporté après l'éclairage des questions diverses au prochain CA.

8) Point administratif :

Nous avons enregistré 74 renouvellements et/ou nouvelles adhésions. La relance faite début septembre semble efficace et doit se poursuivre.

8) Questions diverses des adhérents :

- M.Dufour pose le problème de la dégradation du centre bourg (rue de la Tournette et rue de la Voûte) et de la propreté en particulier aux endroits où sont localisés les poubelles et les containers débordants d'OM: actions à faire à la C2A qui gère maintenant cette tâche avec copie à la mairie pour interventions auprès des propriétaires riverains (ex hôtel du Mont Baron et sa terrasse, containers débordants parking à coté Panière...). Il fait remarquer les maisons et constructions à l'abandon (chemin du chapitre, rue de la Tournette...), les terrains et espaces négligés avec herbes folles, arbres non entretenus, encombrés de chariots et « rolls » en centre village (terrasse du Mont Baron autrefois entretenue avec ses arbres et traversante, ex- parking jouxtant le Col Vert, ...). Inacceptable pour une commune qui se veut station de tourisme. Une exception saluée pour son agrément et son fleurissement : les Acacias en entrée de village.

- C.Jalon déplore les lignes aériennes électriques qui persistent sur 1 km route du crêt de Vignes. Cette voie communale utilisée par un grand nombre de promeneurs et de cyclistes pour ses vues sur le lac mériterait l'enfouissement de ces lignes aériennes comme le font beaucoup de communes touristiques.

- C. Oliver demande si d'autres ont remarqué la baisse de qualité de l'eau de Veyrier pendant la période estivale, comme lors du changement de régie/ installation il y a quelques mois ... D'autres l'ont constaté également ; est-ce lié au débit beaucoup plus important lié à l'accroissement de la population pendant la période estivale ? Contacter la C2A pour signaler ce problème.

- H.Poussel demande, pour N.Gibello, des informations sur le projet de PLU. O.Labasse lui enverra le lien.

Prochaine réunion du CA le mardi 03 octobre à 18h. à la Veyrière.